

Comité régional de lutte à la pauvreté
Contribution à l'étude de la demande tarifaire 2018-2019 d'Hydro-Québec
R-4011-2017
Côte-Nord
Novembre 2017



Comité Régional de LUTTE à la PAUVRETÉ

Qui sommes-nous ?

Le comité régional de lutte à la pauvreté est formé d'organismes qui se sont donné, à l'initiative de la Table des Groupes Populaires, le mandat de travailler sur les causes de la pauvreté plutôt que sur ses effets, tout en appliquant les valeurs et la culture du communautaire, c'est-à-dire une meilleure répartition de la richesse et une plus grande justice sociale dans le respect de notre réalité Nord-Côtière.

L'augmentation du coût de la vie.

Les aliments achetés en magasin ont bondi de 4,6 % en octobre, puis 3,7 % en novembre par rapport à l'année précédente, indique Statistique Canada. Et ce n'est pas fini. Au Québec l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 1% et le prix de l'énergie à lui seul a représenté une hausse de 8.1%¹. À ce chapitre nous ne pouvons passer sous silence l'augmentation des tarifs d'électricité qui a connu une hausse de 28.6 % entre 2004 et 2017, et ce avant les taxes (TPS & TVQ). D'autres facteurs sont à considérer telle l'augmentation des médicaments, du coût de logement, du transport etc.

Surfacturation.

Depuis 2008 Hydro-Québec a surfacturé 1,4 milliard de dollars aux familles Québécoises soit en moyenne 350\$ par client. À titre d'exemple en 2015 le trop chargé représentait un montant de 63 000 000\$. Pendant ce temps on estimait chez Hydro-Québec à 58 000, dit-on le nombre de débranchements pour cette année², ce qui dépasse de loin le triste record de l'année précédente puisque au 30 septembre 2014, pas moins de 51 015 clients avaient déjà subi des ruptures de service.³

Détournement de mission.

Hydro-Québec a été créée par le gouvernement libéral d'Adélard Godbout en 1944 en réaction « aux abus commis par la défunte Montréal Light, Heat and Power Consolidated ». À cette époque, « [l]es entreprises d'électricité sont prospères, mais leur image auprès du public n'est pas très reluisante. Des chefs de file du monde politique et des milieux universitaires dénoncent avec force les abus dont elles se rendent coupables: tarifs élevés, service de piètre qualité, profits exorbitants, pratiques comptables douteuses, refus de desservir adéquatement les milieux ruraux, arrogance face aux tentatives du gouvernement pour réglementer le commerce de l'électricité » C'est pourquoi la mission d'Hydro-Québec, indiquée dans sa loi constitutive, était de « **fournir l'énergie (...) aux citoyens de cette province aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière** ». Cette mission première est réaffirmée en 1962-63 lorsque René Lévesque et le gouvernement de Jean Lesage procèdent à la nationalisation de l'électricité sur l'ensemble du territoire québécois : Hydro-Québec prend alors son véritable envol, et devient l'imposante société d'État que l'on connaît aujourd'hui⁴.

En 1981, un premier virage a eu lieu, modifiant le mandat original d'Hydro-Québec pour « devenir celui d'une entreprise à vocation commerciale. » À la suite de l'adoption, en 2000, de la Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie, Hydro-Québec confirme la séparation fonctionnelle des unités d'affaires qui assurent la production, le transport et la distribution

¹ Statistique Canada.

² L'actualité gouvernementale (LAG) jeudi 12 novembre 2015.

³ Journal de Montréal mercredi 12 novembre 2014.

⁴ Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

de l'électricité par la création d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec Distribution, alors que Trans-Énergie existait déjà depuis 1997. La même loi mène également à la création du « bloc d'électricité patrimoniale », soit une quantité d'électricité vendue par Hydro-Québec Production à Hydro-Québec Distribution⁵. Malheureusement toutes ces modifications ce sont faites sans consulter les propriétaires d'Hydro-Québec de l'époque c'est à dire les québécoises et les québécois.

Et comme ce n 'était pas assez « sabotage du principe du bloc patrimonial »

Le bloc patrimonial est une quantité d'électricité produite par Hydro-Québec et réservée pour les besoins du Québec. Il a été institué en 2000, et son prix a été fixé dans la loi à un tarif de 2,79¢/kWH présenté comme avantageux, évitant ainsi aux Québécoises et aux Québécois d'avoir à assumer le coût de production plus élevé des futures centrales destinées à exporter l'électricité hors de nos frontières. Avant 2014 il était prévu que la seule façon de modifier le tarif du bloc patrimonial était de l'ajuster à la baisse donc il n'était pas possible de l'augmenter. Encore une fois les consommateurs ont été floués puisque Hydro-Québec a reçu l'autorisation d'indexer le bloc patrimonial. « il s'agit ni plus ni moins d'une véritable confiscation par l'État d'un avantage acquis et d'un apanage bénéfique résultant de nos choix de société en matière d'énergie⁶

Ce que nous recommandons :

- **Considérant que les tarifs d'Hydro-Québec ont augmenté de 28.6% depuis le dégel des tarifs en 2004;**
- **Considérant que Hydro-Québec a surfacturé depuis 2008, 1,4 milliard de dollars aux familles Québécoises;**
- **Considérant que Hydro-Québec est une société d'État et que de ce fait elle appartient aux Québécoises et aux Québécois;**
- **Considérant que la capacité de payer de la classe moyenne et des familles moins bien nanties se désagrège;**
- **Considérant que 58,000 clients d'Hydro-Québec ont été débranchés en 2015 en date du 30 novembre et ce après une hausse des tarifs de 7% sur 2 ans⁷;**
- **Considérant qu'Hydro-Québec se détourne de sa mission première qui est de nous fournir de l'électricité à moindre coût;**

Nous demandons à la Régie de l'énergie de forcer Hydro-Québec à utiliser la somme de 1.4 milliard injustement facturé à leurs clients résidentiels pour absorber les augmentations futures et ce jusqu'à épuisement de la somme.

5 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

6 Blogue de M. Jacques Dupuis ex parlementaire..

7 TVA nouvelle 5 décembre 2014

Le Comité régional de lutte à la pauvreté qui œuvre sur le territoire de la Côte-Nord remercie la Régie de l'Énergie de lui avoir donné la possibilité d'apporter son point de vue dans cette démarche relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année 2018-2019.

COMITÉ RÉGIONAL DE LUTTE À LA PAUVRETÉ



Comité Régional de Lutte à la Pauvreté

Composition du comité

- ,Cité des Bâtisseurs
- Table des groupes populaires
- Regroupement des Femmes de la Côte-Nord
- Carrefour familial Chûte-aux-Outardes
- Centre de femmes l'Étincelle
- CRIC de Port Cartier
- Alliance des femmes de Sacré-Cœur
- Calacs Pointe du jour
- l'Âtre de Sept-Îles

- APIC Côte-Nord
- Accorderie
- Le Rond Point Sept-Iles